



Conservatoire
de Grenoble



COLLEGE LUCIE AUBRAC
120 place des Géants – 38036 GRENOBLE CEDEX 2
04 76 33 61 30
www.ac-grenoble.fr/college/aubrac.grenoble

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

**Classe à Horaires Aménagés
2020/2021**

**Collège Lucie Aubrac
Conservatoire de Grenoble**

5ème, 4ème, 3ème Théâtre

Un enseignement théâtral organisé dans le temps scolaire

Les classes à horaires aménagés « théâtre » du collège Lucie AUBRAC s'inscrivent dans le cadre des classes créées en 2009 à la suite d'une concertation entre les deux ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture et de la communication, pour leurs enseignements respectifs (circulaire interministérielle n°2009-140 du 06 octobre 2009 - Arrêté du 15 juin 2012).

Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- du ministère de l'Éducation nationale : au collège Lucie AUBRAC, sous la responsabilité du Principal ;
- du ministère de la Culture et de la communication : au Conservatoire de Grenoble, sous la responsabilité de la Directrice.

Objectif :

- Développer des compétences affirmées en théâtre, tout en poursuivant sa scolarité au collège.

Coût des études :

Les études sont gratuites durant toute la scolarité dans les classes à horaires aménagés.

L'enseignement général au collège

Les élèves des classes à horaires aménagés bénéficient d'un emploi du temps adapté. Parallèlement mais avec maintien du programme officiel, l'horaire est allégé dans certaines disciplines.

Afin de ne pas surcharger les horaires scolaires, et pour des raisons d'organisation d'emploi du temps, les élèves ne pourront pas toujours choisir d'options supplémentaires et leur choix en matière de langues vivantes pourrait être restreint.



En cas d'abandon en cours de scolarité du théâtre, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignants (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu en classe à horaires aménagés et rejoindre à la fin de l'année scolaire le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année scolaire. Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison exceptionnelle évaluée par les responsables du collège et du Conservatoire.

Les études théâtrales au collège et au Conservatoire

Contenu des études

L'enseignement théâtral est global autour de 3 grands champs de compétences :

- la pratique du jeu théâtral
- l'éducation culturelle
- l'école du spectateur

Organisation des cours

La majeure partie des cours dispensés par le Conservatoire a lieu durant les périodes libérées par le collège. Certains projets ponctuels peuvent toutefois être programmés hors temps scolaire.

Il est fortement recommandé aux élèves d'assister à plusieurs représentations de spectacles (théâtre, danse, musique). Les spectacles se déroulent principalement en soirée.

Cursus

La progression et les objectifs pédagogiques des classes d'initiation théâtre sont définis dans le schéma d'orientation pédagogique d'organisation de l'enseignement initial du théâtre dans les établissements d'enseignement artistique mis à jour au 1er juillet 2005.

Evaluation

L'évaluation des élèves du Conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations, évaluations techniques, livret CHA de l'élève ...).

Un représentant du Conservatoire de Grenoble est présent aux conseils de classes trimestriels du collège Lucie AUBRAC. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire qu'artistique, est examinée lors de ces conseils.

Procédure d'admission

Les dossiers de candidature sont à retirer à l'accueil du Conservatoire et téléchargeables sur le site du Conservatoire www.conservatoire-grenoble.fr ou sur le site du collège Lucie AUBRAC <http://www.ac-grenoble.fr/college/aubrac.grenoble/> à partir du **lundi 3 février 2020**.

Chaque dossier comprend :

Document FICHE D'INSCRIPTION

A adresser **avant le vendredi 3 avril 2020 à 12h** au Conservatoire de Grenoble **accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse**.

Les motivations de l'élève seront à indiquer au dos de la fiche d'inscription.

Transmission des bulletins scolaires

Pour les enfants ne dépendant pas du collège Aubrac, les responsables légaux doivent demander au collège d'origine du candidat d'envoyer directement au secrétariat du collège Lucie AUBRAC, les bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestres 2019 - 2020.

Ces bulletins doivent parvenir au collège Lucie AUBRAC **avant le 4 mai 2020**.

Accusé de réception

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé de réception à la date du 23 avril, merci de contacter la responsable de l'unité Vie Scolaire du Conservatoire de Grenoble au 04 76 46 56 35.

Recrutement

Les entretiens se dérouleront en mai. Ils permettent de vérifier, notamment, la motivation et le sérieux de l'élève.

Une lecture à haute voix, avec un temps de préparation, sera demandée à l'élève.

La convocation à l'entretien est envoyée avec l'accusé de réception du dossier d'inscription.

Réunion d'information

La présence de l'enfant accompagné de ses parents est souhaitable. Des représentants de la direction du Conservatoire et du collège informent les familles et répondent à leurs questions

Jeudi 13 février à 17h30 au collège Lucie Aubrac

Décision

Les admissions dans la classe à horaires aménagés théâtre seront affichées au Conservatoire de Grenoble et sur le site fin juin. La décision de cette commission est sans appel.



Si le collège Lucie AUBRAC n'est pas le collège de secteur de l'élève, l'inscription dans son collège de secteur doit être maintenue dans l'attente de la décision de la commission. Vous préviendrez ensuite l'établissement de son désistement si l'admission en classe à horaires aménagés est prononcée.